DEC140309DR12

Décision portant nomination de Mme Menehould CHATAIGNIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR3495 intitulée Modèles et simulations pour l'architecture, l'urbanisme et le paysage (MAP)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

 ${\bf Vu}$ la circulaire MFPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122734DSI portant création de l'unité mixte n° UMR3495 intitulée Modèles et simulations pour l'architecture, l'urbanisme et le paysage (MAP) et nommant M. Livio DE LUCA en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 29 janvier 2014 ;

Considérant que Mme Menehould CHATAIGNIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 6 au 8 mars 2013 et du 26 au 28 mars 2013,

DECIDE:

Article 1^{er} : Mme Menehould CHATAIGNIER, Technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR3495 intitulée Modèles et simulations pour l'architecture, l'urbanisme et le paysage (MAP) à compter du 1^{er} janvier 2014.

Mme Menehould CHATAIGNIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Menehould CHATAIGNIER est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 6 février 2014

Le directeur de l'unité M. Livio DE LUCA

Visa du délégué régional du CNRS M. Younis HERMES